CNRS - CRISE SANITAIRE : LE SNPTES DEMANDE DES MOYENS POUR LE TELETRAVAIL ET LA TELEFORMATION

Le SNPTES considère qu'il est temps de faire un premier bilan de la crise sanitaire par rapport à la continuité des activités des collègues, tout en étant conscient qu'un nouveau confinement pourrait être mis en place avant la fin de la crise sanitaire actuelle.

Le SNPTES a pu noter qu'un trop grand nombre de collègues ont été placés en ASA du fait qu'ils n'avaient soit pas d'activités télétravaillables, soit pas le matériel informatique sécurisé fourni par le CNRS afin de poursuivre leur activité.

Le SNPTES demande donc que l'ensemble des agents CNRS soit doté d'un ordinateur portable sécurisé dont les spécificités correspondront aux activités de l'agent et qui supporte techniquement l'utilisation des visioconférences.

Ainsi, l'ensemble des agents du CNRS aura la possibilité d'exercer ses activités à distance lorsque cela s'avérera nécessaire ou de manière usuelle à travers la mise en place d'une convention de télétravail, et pour les agents n'ayant aucune activité pouvant être exercée à distance, il sera possible au CNRS de leur proposer des formations et contenus à distance en cas de nouveau confinement.

En effet, pour le SNPTES, il est important que les relations de travail ne soient pas interrompues entre un agent, son environnement de travail (équipe/service) et son établissement, ainsi que de faire fruit de ce type de situation, y compris en profitant de celle-ci pour développer les connaissances et compétences de nos collègues.

Mise à jour du 27/05

Ce point a été discuté avec la direction du CNRS le temps de la publication de ce communiqué.

Les revendications du SNPTES ont trouvé un écho auprès du CNRS. Il considère qu'effectivement à la lumière du confinement et du décret du 5 mai dernier, il est à la fois nécessaire d'interroger notre pratique du télétravail, notre rapport au collectif de travail et l'équipement des agents CNRS.

Ainsi un chantier pour la révision des lignes directrices concernant le télétravail va être mis en œuvre pour un aboutissement à l'automne, une réflexion va être menée pour étoffer l'offre de service en matière de téléformation et l'ensemble des personnels du CNRS devrait être doté au fur et à mesure des achats programmés et des renouvellements de matériel d'ordinateur portable ; dotation qui permettra ainsi que l'a souligné le SNPTES que même des agents n'ayant aucune activité télétravaillable de rester en contact via des visioconférences avec son unité et son collectif de travail.

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http://www.snptes.fr – Espace de discussion : http://forum.snptes.fr